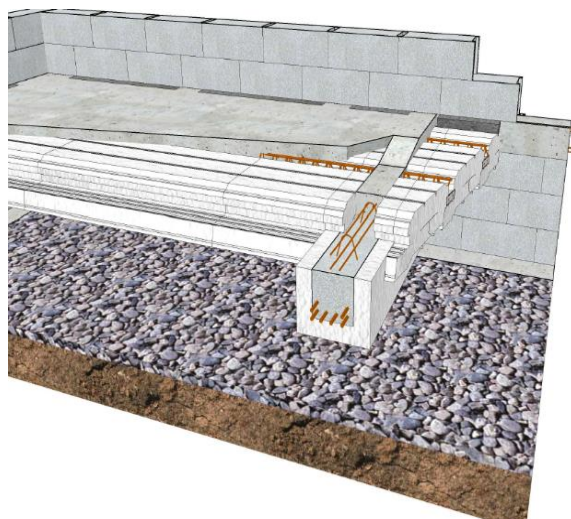




KNAUF

Fiche système

Plancher sur VS non accessible avec entrevous Treillis Therm et rupteur Stop Therm ULTRA

Le système : présentation

Le système de plancher sur vide sanitaire non accessible avec poutrelles treillis est composé de :

	Entrevous Treillis Therm AAA+ à C+ Entrevous Treillis Therm D	Entraxe (mm)	Qté (ml/m² de plancher)
		600	1.67
		630	1.59
		700	1.43
	Fiche(s) composant : Treillis Therm AAA+, AA+, B+, C+ et D		
	Réhausses Treillis Therm MC et LC	Entraxe (mm)	Qté (ml/m² de plancher)
		600	1.67
		630	1.59
		700	1.43
	Fiche(s) composant : Réhausses Treillis Therm MC et LC		
	Rupteurs Stop Therm ULTRA T Rupteurs Stop Therm ULTRA L		Qté (ml/m² de plancher)
		L T	0.25 0.85
	Fiche(s) composant : Stop Therm ULTRA		
	Ancres FIB P		Qté (pces/m² de plancher)
			2.5
	Fiche(s) composant : Ancres FIB P		
	Coiffes Killer Watts Treillis Therm G	Entraxe (mm)	Qté (u/ml de refend)
		600	3.51
		630	3.34
		700	3.00
	Fiche(s) composant : Coiffes Killer Watts Treillis Therm G		

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

	Péribreak Poutre	Qté (u/ml de refend)
		0.87
	Fiche(s) composant : <i>Péribreak Poutre</i>	
	Panneaux KNAUF Therm Killer Watts	Qté (u/ml de refend)
		3.49
	Fiche(s) composant : <i>KNAUF Therm Killer Watts</i>	
	Fixotube	Qté (u/ml de refend)
		Selon plan de pose des canalisations
	Fiche(s) composant : <i>Fixotube</i>	

Le système : pour quoi faire ?

Le système de plancher sur vide sanitaire non accessible avec entrevous Treillis Therm est un procédé de coffrage et d'isolation thermique des planchers munis de poutrelles treillis.

En association avec les rupteurs Stop Therm ULTRA, le système permet le traitement des ponts thermiques linéiques de plancher sur vide sanitaire non accessible, pour des locaux isolés par l'intérieur.

En association avec les panneaux KNAUF Therm Killer Watts ou avec les formes isolantes Péribreak Poutre, le système permet le traitement des ponts thermiques linéiques liés à la présence de murs ou de poutres de refend en soubassement.

Le système de plancher sur vide sanitaire non accessible avec poutrelles treillis et entrevous Treillis Therm, associés aux rupteurs Stop Therm ULTRA, peut être mis en œuvre dans le (ou les) domaine(s) d'emploi suivant :

- Bâtiments d'habitation de 1^{ère} et de 2^{ème} famille : maisons individuelles Niv. ≤ R+1 et bâtiments collectifs Niv. ≤ R+3 ;
- Bâtiments d'habitation de 3^{ème} et 4^{ème} famille
- ERP en simple rez-de-chaussée ou ERP lorsque tous les matériaux sont M1 (entrevous ignifugés).

Caractéristiques

1. Résistance mécanique et stabilité

La résistance mécanique du plancher et la stabilité du bâtiment sont assurées par le dimensionnement et par le respect du plan de pose réalisés et fournis par le tenant de système de plancher, ainsi que grâce la mise en œuvre de toutes les dispositions minimales prévues dans les DTU, Avis Techniques et normes en vigueur afférents au système de plancher.

D'un point de vue sismique, les bâtiments appartenant au « Domaine rupteurs », de catégorie d'importance ≤ III, localisés en zone de sismicité ≤ 4, construits sur un sol de classe maximale E au sens de l'Eurocode 8, ne nécessitent pas de justification particulière quant à la présence de rupteurs. Il convient de respecter le ferrailage minimum indiqué sur le plan de préconisation de pose. Une attention particulière sera portée sur la présence de trémies dans le plancher.

2. Sécurité en cas d'incendie

Le système de plancher sur vide sanitaire non accessible avec poutrelles treillis et avec entrevous Treillis Therm et Stop Therm ULTRA permet de répondre aux exigences de protection incendie dans le (ou les) domaine(s) d'emploi visé(s).

Par ailleurs, tous les autres éléments de construction (planchers, murs, ...) doivent être conformes aux exigences de l'ouvrage.

3. Hygiène, santé et environnement

KNAUF s'engage à fabriquer et à vendre des produits n'ayant pas d'effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement, comme l'attestent les FDS des produits, en respectant notamment la réglementation REACH.

Le système contribue à la qualité de l'air intérieur, avec une classe d'émission « A+ », en limitant les risques d'humidité et de moisissures sur les surfaces intérieures des ouvrages.

L'impact environnemental des produits constitutifs du système peut être quantifié grâce aux FDES et FDS des produits, disponibles sur le site internet ou sur simple demande au Support Technique Knauf.

4. Sécurité d'utilisation et accessibilité

Il est interdit de marcher sur les rupteurs.

5. Protection contre le bruit

Il convient de prendre en compte l'acoustique au moment de la conception afin de s'assurer que les dispositions constructives de l'ouvrage permettront d'atteindre les exigences réglementaires correspondant à la destination des locaux.

6. Economie d'énergie et isolation thermique

Le système de plancher sur vide sanitaire non accessible, avec entrevous Treillis Therm, en association avec les rupteurs Stop Therm ULTRA permet de répondre aux exigences visées par la RT2012. Il contribue à l'isolation et à la continuité de l'isolation thermique du bâtiment.

Le tableau suivant présente des exemples de valeurs de pont thermique correspondant au système de plancher décrit dans cette fiche système. Si votre configuration n'est pas présentée dans les valeurs ci-dessous, contactez le Support Technique Knauf pour plus d'informations.

Murs en maçonnerie courante	Entrevous	Treillis Therm AAA10	Treillis Therm AA15	Treillis Therm A19	Treillis Therm B23	Treillis Therm C27	Treillis Therm D33
	Up [W/m².K]	0.10	0.15	0.19	0.23	0.27	0.33
Hauteur coffrante [mm]		120	120	120	120	120	120
Entraxe [mm]		600	600	600	600	600	600
Sans traitement des rives Règles Th-U	ψ_M [W/m.K]	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Traitement des rives avec Stop Therm ULTRA	ψ_L [W/m.K]	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.10
	ψ_T [W/m.K]	0.24	0.24	0.23	0.22	0.22	0.21
	ψ_M [W/m.K]	0.19	0.19	0.18	0.18	0.17	0.17
Sans traitement des murs/poutres de refend Règles Th-U	ψ_R [W/m.K]	0.39/0.65	0.39/0.65	0.39/0.65	0.39/0.65	0.39/0.65	0.39/0.65
Traitement du refend avec Panneaux Killer Watts Sans isolant sous chape	ψ_R [W/m.K]	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Traitement du refend avec Péribreak Poutre Sans isolant sous chape	ψ_R [W/m.K]	0.08	0.10	0.10	0.12	0.10	0.10

7. Utilisation durable des ressources naturelles

Les usines KNAUF en France, fabricant du polystyrène expansé, possèdent une unité de recyclage pour réduire au maximum l'épuisement des ressources. Knauf propose une convention de recyclage du PSE pour tous les chantiers souhaitant réduire leur impact environnemental.

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

SITES PSE

Transformation de polystyrène
expansé et complexage



Documents de référence

1. Résistance mécanique et stabilité

Plan de préconisation de pose du système de plancher

Avis technique du système de plancher à poutrelles

2. Sécurité en cas d'incendie

Sans objet

3. Hygiène, santé et environnement

FDES disponibles sur le site Internet ou sur demande au support technique Knauf

FDS disponibles sur le site Internet ou sur demande au support technique Knauf

4. Sécurité d'utilisation et accessibilité

Notices de pose disponibles sur le site Internet ou sur demande au Support Technique Knauf

5. Protection contre le bruit

Sans objet

6. Economie d'énergie et isolation thermique

Consultation technologique CERIB n°008439

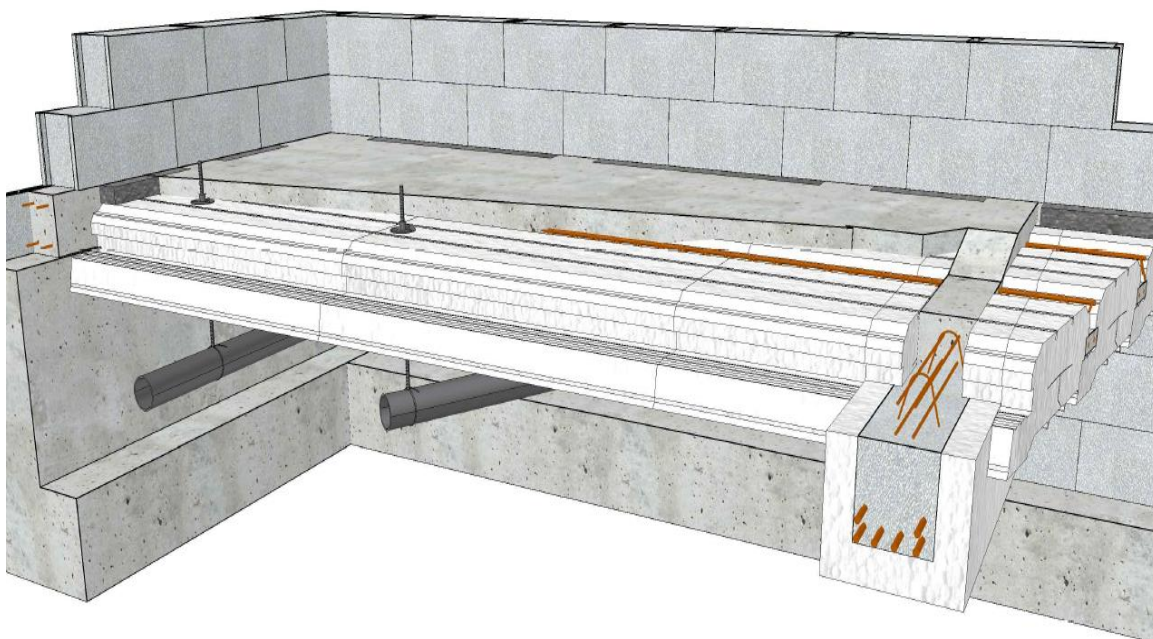
7. Assistance technique

La société KNAUF assure l'assistance technique ou toute information relative au produit et à sa mise en œuvre sur demande.

- Service : Support Technique
- Tél : 0 809 40 40 68
- E-mail : support.technique@knauf.fr



Mise en œuvre



Conditions d'étaielement

Les dispositions d'étaielement pour la mise en œuvre doivent se conformer au CPT Planchers et à l'AT du tenant de système de plancher concerné.

Mise en place des poutrelles

Mettre en place les poutrelles selon le plan de pose du tenant de système. Ménager un jeu de quelques millimètres pour présenter facilement l'entrevous entre les deux poutrelles. Vérifier que le plan de préconisation de pose soit cohérent avec les indications figurant sur l'étiquette jointe aux poutrelles.

Mise en place des rupteurs de mur ou de poutre de refend

Coller le rupteur Pérabreak Poutre sur la poutre de refend, ou coller les panneaux Killer Watts contre les murs de refend en respectant l'alignement vertical à partir de l'arase supérieure du mur. Une fois les poutrelles mises en œuvre, placer les coiffes Killer Watts en les posant sur les panneaux Killer Watts ou sur le rupteur Pérabreak Poutre, en assurant un repos de 20mm sur la poutre ou le mur de refend.

Mise en place des entrevous

Emboîter les entrevous entre les poutrelles selon l'entraxe correspondant à la poutrelle. Puis serrer les poutrelles contre les entrevous en respectant la cote de jeu indiquée sur les étiquettes des entrevous. Vérifier travée après travée que tous les entrevous soient serrés entre eux.

En rive et en about, découper l'entrevous pour assurer un appui de 20 mm minimum sur l'arase du mur. Si besoin, réaliser une feuillure. Pour le passage des conduits de fumée, prévoir un écart au feu conformément aux DTU de la série 24.

Conformément au CPT planchers, les entrevous recoupés de moins de 60cm de long doivent être placés en extrémité de travée. La circulation au-dessus des entrevous est proscrite pour des raisons de sécurité. Dans les points singuliers du type trémies, passage de tuyaux ou autres, nous conseillons d'utiliser un chemin de planches garantissant la sécurité sur chantier.

Mise en place des réhausses

Lorsque la hauteur coffrante recherchée n'est pas standard, placer les réhausses PSE sur les entrevous :

- En les emboîtant dans le cas de réhausses et d'entrevous clipsables ;
- Ou en les fixant à l'aide d'ancres plastiques.

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.

Mise en place des rupteurs

Les rupteurs de la gamme KNAUF Stop Therm doivent être fixés sur les entrevous des gammes KNAUF à l'aide des ancrs plastiques fournies avec les rupteurs.

Les KNAUF Stop Therm **T** seront fixés en about de plancher sur les entrevous, perpendiculairement aux poutrelles, à l'aide de 2 ancrs.

Les KNAUF Stop Therm **L** seront assemblés sur les entrevous en rive de plancher, parallèlement aux poutrelles, à l'aide de 2 ancrs disposées chacune à 250 mm du bord du rupteur.

Les rupteurs KNAUF Stop Therm peuvent être découpés selon les dimensions des entrevous auxquels ils se rapportent.

On disposera les KNAUF Stop Therm au nu intérieur du mur, en respectant :

- en partie courante, dans le sens parallèle aux poutrelles, des connecteurs de 200x50 mm prévus tous les 1,20 m ;
- dans les angles, des connecteurs de 280x50 pour créer les jonctions avec le chaînage.

Mise en place des accessoires

Les accessoires afférents au plancher, comme par exemple le Fixotube, sont mis en œuvre avant son ferrailage et avant le coulage du béton.

Mise en place des armatures et bétonnage

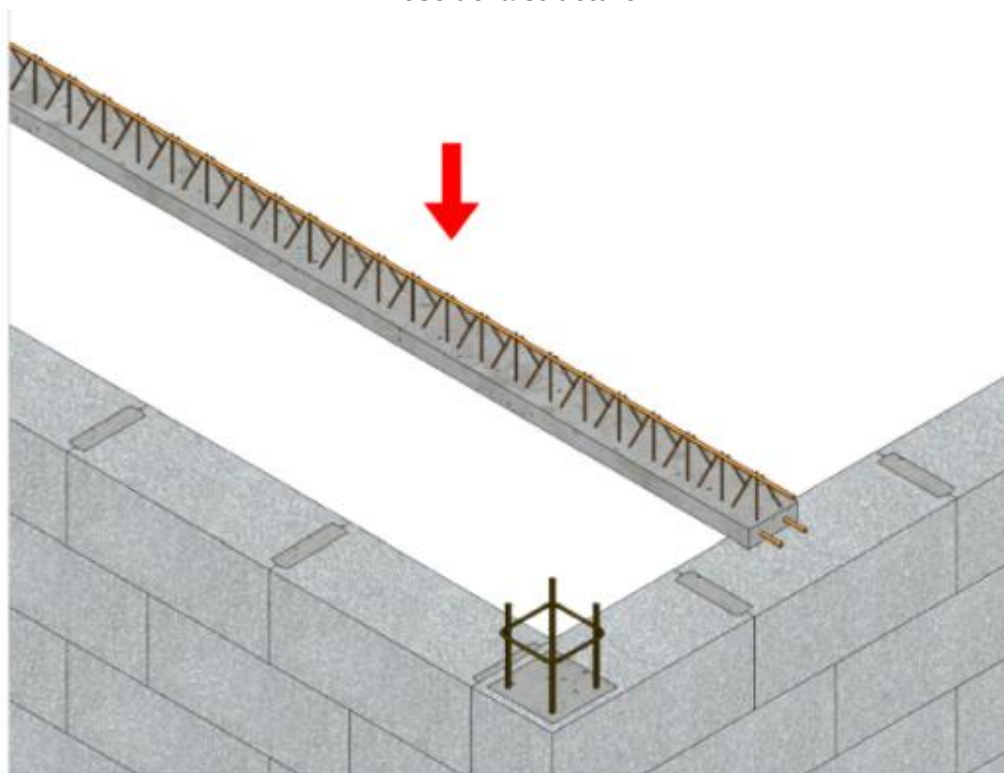
On dispose le ferrailage du plancher selon le plan de préconisation de pose du tenant de système de plancher. Une attention particulière sera portée aux ouvrages réalisés en zone sismique.

Le chaînage ayant un rôle primordial dans la stabilité du bâtiment au contreventement, on veillera particulièrement au recouvrement du ferrailage dans les angles.

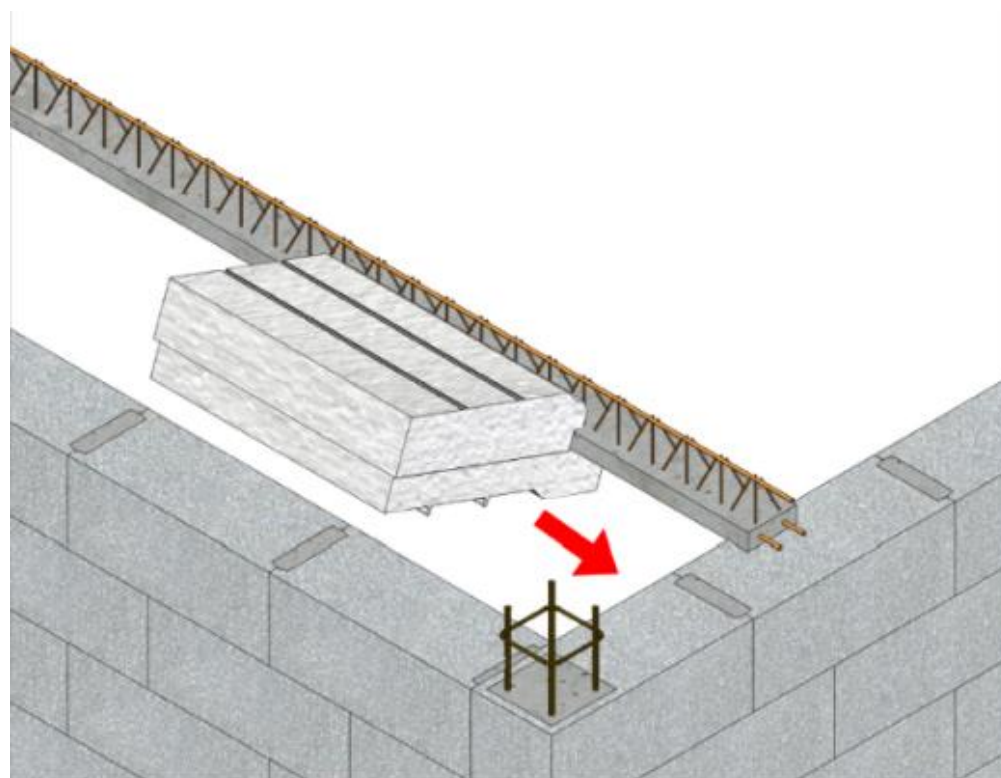
L'ensemble de ces étapes effectuées, le coulage du béton est réalisé conformément au document d'application du procédé de la poutrelle.

Pas à pas

Pose de la structure

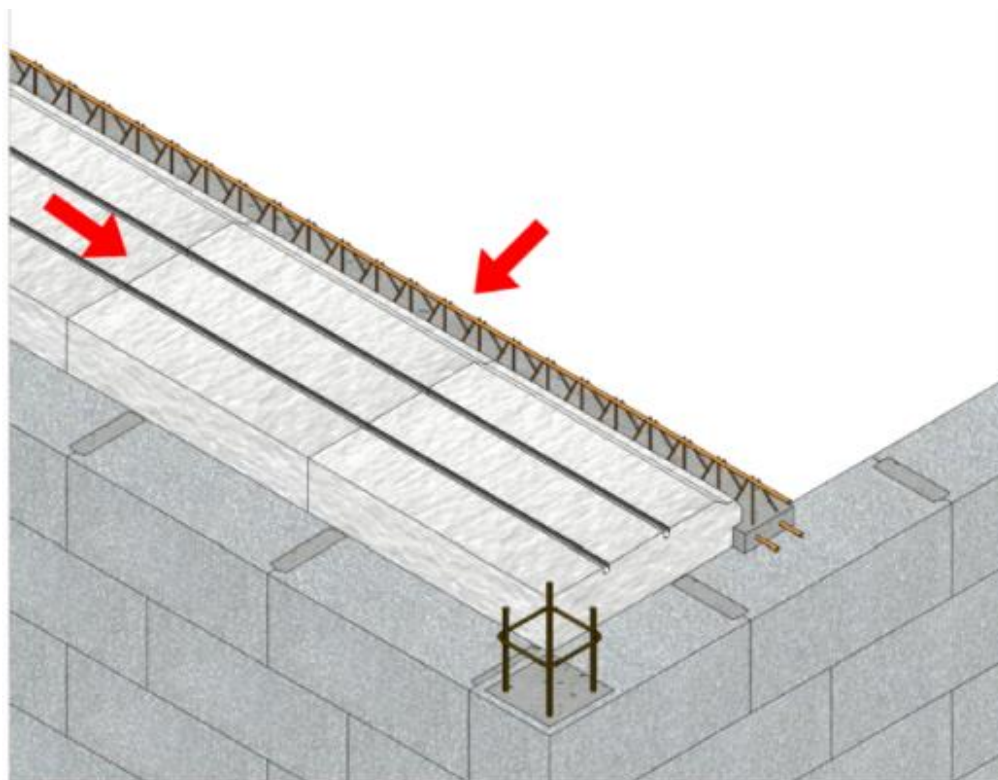


Pose du premier entrevous

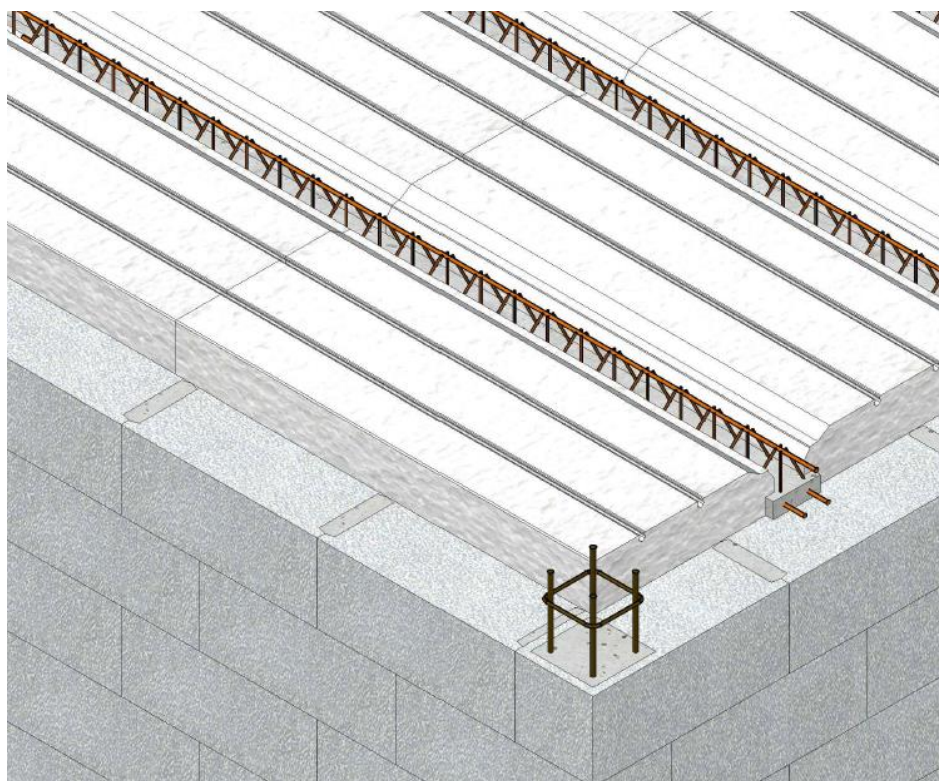


La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

Pose de la première rangée d'entrevous et serrage de la poutrelle

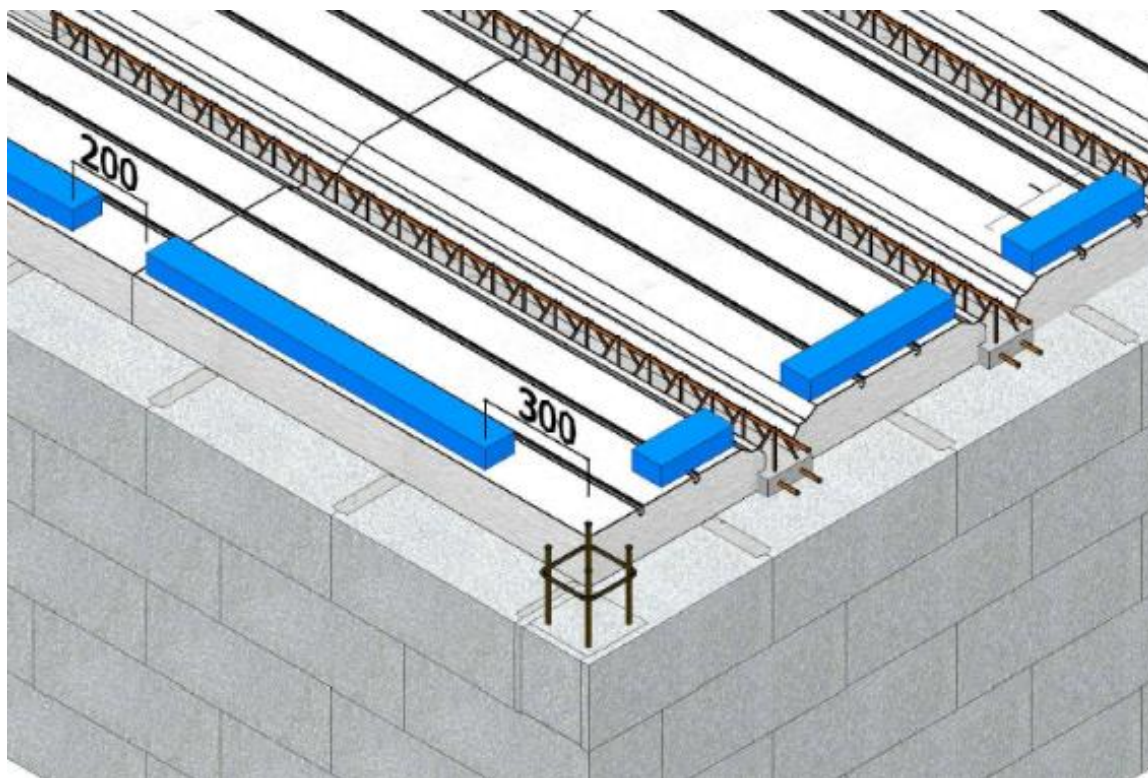


Pose des poutrelles et des entrevous PSE des gammes KNAUF selon le plan de pose

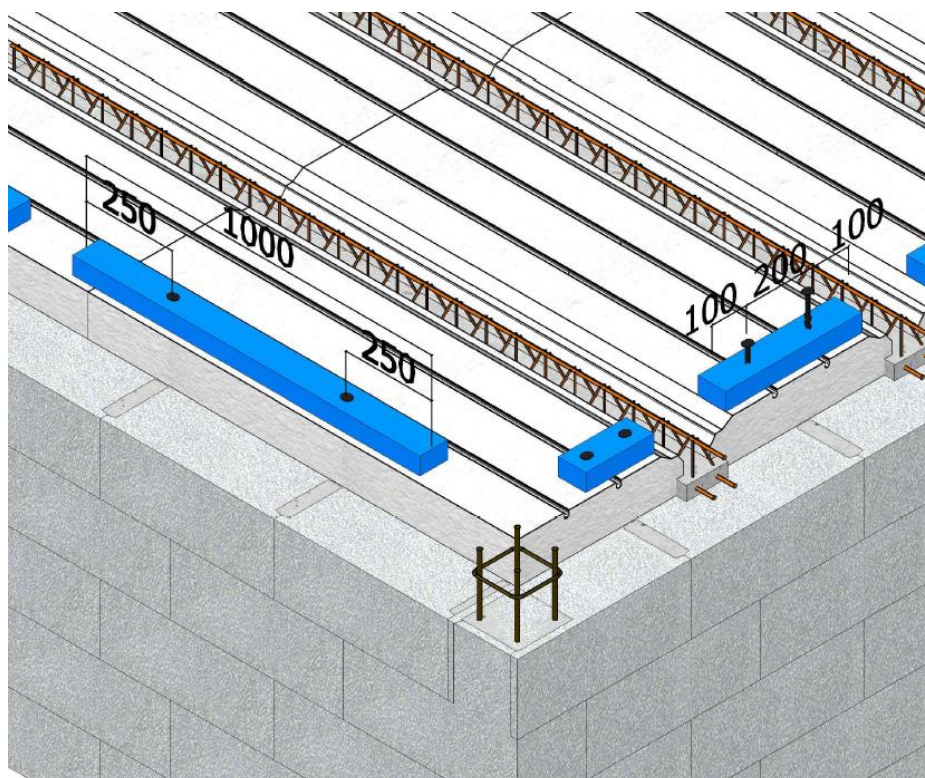


La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

Pose des rupteurs des gammes KNAUF Stop Therm sur les entrevous PSE

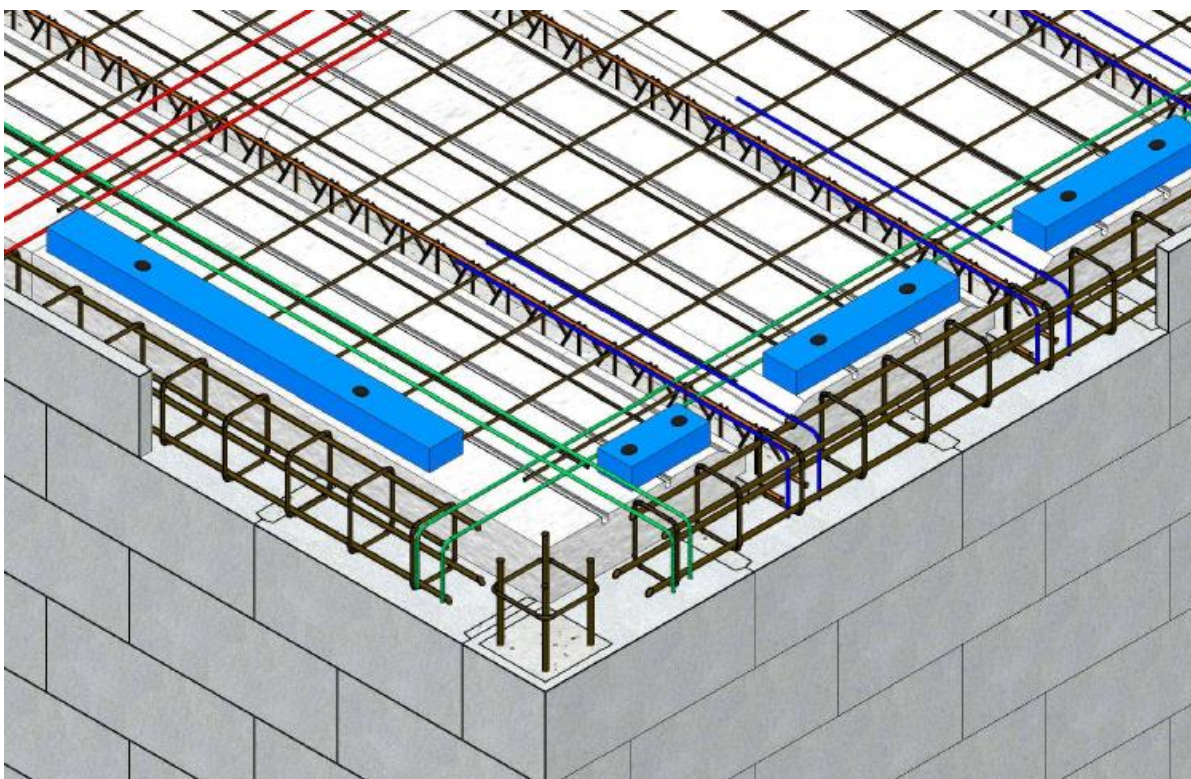


Fixation des rupteurs KNAUF Stop Therm à l'aide des ancrages plastiques

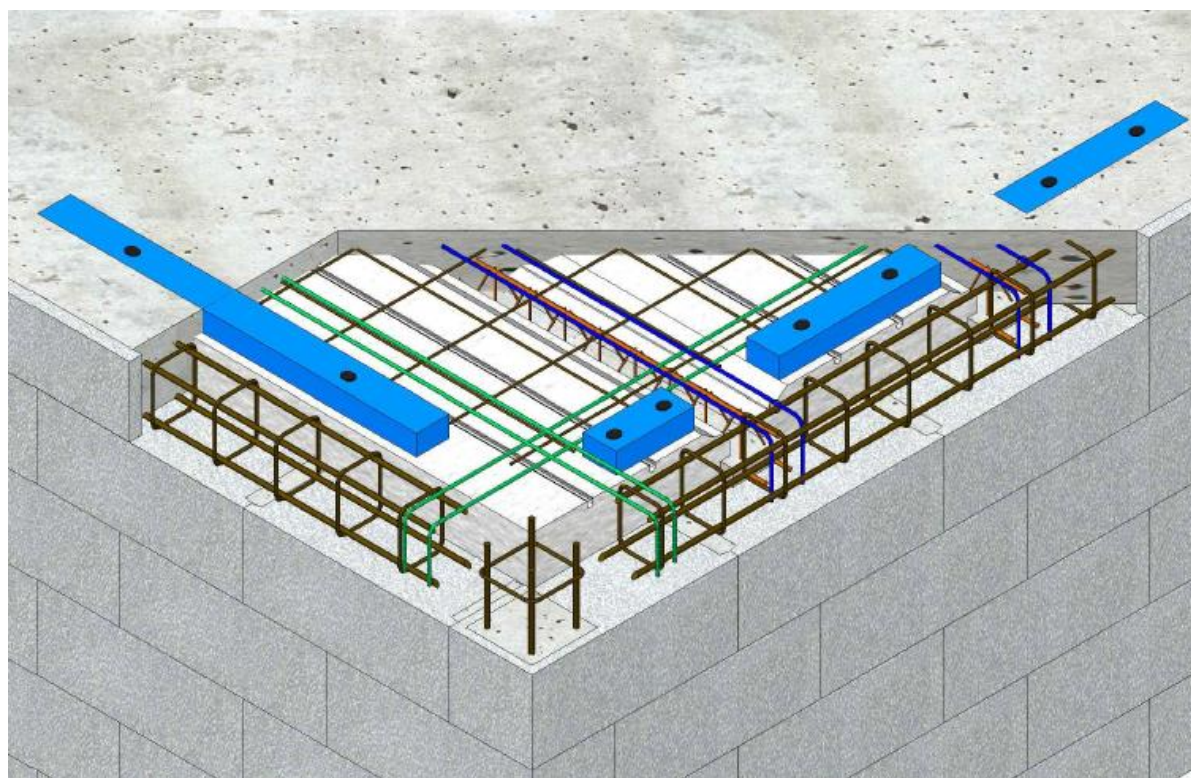


La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

Pose des planelles et du ferrailage selon le plan de pose (ex : en zone sismique)



Coulage de la dalle de compression (ex : en zone sismique)



La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels